

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_93

OBJET :

FINANCES

**TARIFS DES SERVICES
PUBLICS COMMUNAUX ET
DROITS DIVERS
APPLICABLES AU
1^{ER} JANVIER 2021**

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **17 décembre 2020** – 18 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 10 décembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 18 décembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Christian SEON, Bénédicte PARIS, Vincent MOISSONNIER et Caroline PAIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Cédric SCHÜNEMANN

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON Bénédicte PARIS Vincent MOISSONNIER	Jacky BARRAUD Véronique MOUILLER Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

TARIFS DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX ET DROITS DIVERS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2021 APPROBATION

Daniel CORRE, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense, expose à l'assemblée :

Depuis plusieurs années, différentes délibérations étaient prises soit pour la création de tarifications soit pour actualiser les tarifs existants.

Afin d'en clarifier la gestion, il a été décidé par délibération du conseil municipal du 8 décembre 2016, de regrouper les tarifs dans un seul et même catalogue pour ceux appliqués en année civile avec effet au 1^{er} janvier.

Pour 2021, compte tenu de la crise du la COVID-19 et les conséquences économiques qui en sont liées, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de ce catalogue, sauf pour certains tarifs soumis à des particularités.

De plus il est proposé :

- d'exonérer les redevances du domaine public à usage commercial des terrasses des bars/restaurants, des camions ambulants, et des fleuristes (etc...) pour le premier semestre de l'année 2021.

- D'instaurer un forfait de frais de gestion à 10 € par demande pour tous les droits de place et de stationnement de chantier et travaux.

Dans le cadre de l'engagement partenarial avec le Trésor Public, toute facturation inférieure à 15 euros ne sera pas mise en recouvrement.

Il est à noter qu'un deuxième catalogue regroupant les tarifs liés à la saison culturelle et aux affaires scolaires est proposé lors du conseil municipal de juillet.

Les tarifs sont présentés par service et accompagnés si besoin de leurs modalités d'application en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à *l'unanimité* les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, détaillés dans le catalogue annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 18 décembre 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN